

Image not found or type unknown



Formation adulte rémunérée et retraite

Par **gardenisto**, le **22/11/2013 à 15:40**

[fluo]bonjour[/fluo]
De sept 84 à juin 86, j'ai fait un stage de formation professionnelle continue rémunéré par le CNASEA dont les cotisations sont prises en charge par l'Etat- versés aux Assurances sociales agricoles pour la vieillesse...
Mon salaire annuel forfaitaire dépassait les seuils requis; hors mon relevé de compte (MSA d'octobre 2006) indique zéro trimestre pris en compte pour l'ouverture des droits et zéro trimestre pris en compte pour le calcul de la retraite pour les années 1985 et 1986. Aujourd'hui, la loi a-t-elle évolué sur ce sujet, quels recours; et s'il n'existe aucune solution, y-aurait-il une possibilité de rachats de trimestres au titre d'années d'études supérieures ?
Merci pour vos éclairages.